

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

Le 14 AVRIL 2009

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 14 avril 2009 à 20h00.**

## **SONT PRÉSENTS :**

Mme Georgette Critchley, mairesse  
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Yvan L'Heureux, conseiller

M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M. Marcel Niquet, inspecteur

Assistance : 08 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

### **09-04-55 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

### **09-04-56 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2009**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2009;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par le conseiller Yvan L'Heureux  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2009 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**09-04-57**

**5. Accumulation d'une réserve – Transfert de 6 000 \$ pour le traitement des boues du site d'assainissement des eaux – 5<sup>e</sup> année et dépôt dans un compte distinct**

CONSIDÉRANT qu'une réserve du traitement des boues pour l'accumulation de la somme de 60 000 \$ a été créée en 2005;

CONSIDÉRANT que ledit montant n'est pas utilisé l'année même, afin d'obtenir la somme globale de 60 000 \$, et qu'il engendrera automatiquement un surplus pour l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 000 \$ a été budgété pour l'année 2009 concernant ladite prévision au poste de traitement des boues et que ledit montant relève également de la taxation exigée aux contribuables bénéficiaires de ce service;

CONSIDÉRANT que ce montant devra être budgété pour les 5 autres années à venir pour un total de dix années afin d'accumuler la somme de 60 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yvan L'Heureux

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSFÉRER le montant de 6 000 \$ pour l'exercice financier en cours dans un poste de réserve de traitement des boues et de transférer également cette somme dans le compte bancaire prévu à cette fin ;

DE PRÉVOIR à chaque année un montant de 6 000 \$ pour le traitement des boues et de transférer ledit montant dans la réserve prévue à cet effet suite à une résolution annuelle le permettant et en déposant également la somme prévue dans un compte distinct.

**09-04-58**

**6. Entretien paysager des parcs et édifices municipaux – Luc Biron**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire orner et entretenir ses îlots, ses parcs et ses édifices publics pour l'embellissement de notre localité;

CONSIDÉRANT que les coûts s'y rattachant sont assumés entièrement par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services professionnels de « *Luc Biron, entrepreneur paysager* », pour l'entretien annuel des îlots, des parcs et des édifices publics appartenant à la municipalité, au prix de 2 430,00 \$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans l'offre de services en date du 19 mars 2009;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

09-04-59

7. **Mandat à Pierre Pépin, arpenteur – Production d’un plan démontrant la portion du domaine hydrique pour le quai de la Côte du Gouvernement**

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs est maintenant disposé à émettre un bail pour l’occupation du domaine hydrique de l’État concernant le quai ;

CONSIDÉRANT que le Centre d’expertise hydrique assure le traitement de ces dossiers et que pour permettre la conclusion d’un bail, la municipalité doit mandater à ses frais un arpenteur-géomètre de son choix, afin de produire un plan démontrant la portion du domaine hydrique de l’État;

CONSIDÉRANT que Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, offre ses services pour la production de ce plan et que certaines données ont déjà été prélevées lors du mandat concernant le plan de propriété (portion terrestre);

CONSIDÉRANT que ce mandat est au coût d’environ 500 à 600 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, pour ledit mandat ;

D’ACHEMINER une copie de la présente résolution à Pierre Pépin pour la réalisation du mandat ainsi qu’au Centre d’expertise hydrique pour la confirmation du mandat confié à un arpenteur-géomètre en date du 14 avril 2009 ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 «Honoraires professionnels» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-04-60

8. **Chevaliers de Colomb – Demande d’aide financière pour la sécurité de la Fête Nationale des québécois**

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb organisent la Fête Nationale des québécois pour le Bas Saint-François;

CONSIDÉRANT que nos citoyens pourront profiter de cette fête et que nous croyons que des mesures de sécurité sont importantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER un don au montant de 600,00 \$ aux Chevaliers de Colomb afin d’aider à défrayer le coût de la sécurité et pour l’organisation de la Fête Nationale ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

09-04-61

**9. BPN Environnement – Location de toilettes chimiques pour les aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière**

CONSIDÉRANT que l'achalandage des aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière s'effectue surtout du début juin à la fin septembre (période de 4 mois) ;

CONSIDÉRANT que BPN environnement, offre la location d'une toilette chimique au montant de 132 \$ mensuellement, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yvan L'Heureux

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE LOUER une toilette chimique pour chacune des deux aires de repos, à BPN Environnement, pour une période de 4 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2009 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour la location de deux (2) toilettes chimiques ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-50-522 « Entretien – Parc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-04-62

**10. Journal L'Annonneur – Espace publicitaire dans le cahier affaires pour le Bas Saint-François**

CONSIDÉRANT que le Journal L'Annonneur va publier un cahier Affaires pour le Bas St-François dans l'édition du 22 avril 2009 ;

CONSIDÉRANT qu'il nous propose un espace publicitaire de la grandeur d'une carte d'affaire en couleur au coût de 65 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

09-04-63

**11. Achat d'une pompe Flygt – Entériner la dépense**

CONSIDÉRANT que le poste de pompage Grande-Terre est un poste principal, muni de deux pompes qui fonctionnent en alternance ou seule, lorsqu'une des deux pompes doit être réparée ou inspectée ;

CONSIDÉRANT qu'une des deux pompes avaient besoin d'une réparation majeure et que le conseil municipal a préféré acheter une pompe neuve afin de sécuriser le poste principal lors de bris ;

CONSIDÉRANT que les morceaux de la pompe qui devaient être réparée pourrait servir lorsque la deuxième pompe plus âgée serait brisée ;

CONSIDÉRANT que le coût total de la pompe neuve incluant les taxes est de 9 160,94 \$ (Pompe Flygt modèle CP-3127) et provient de la compagnie Pompes industrielles Launier ;

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-725 « Matériel », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**09-04-64**

## **12. Travaux de marquage routier – Profilco inc.**

CONSIDÉRANT que des travaux de marquage routier sont nécessaires, aux emplacements jugés utiles, sur tout le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux ne doivent pas excéder un montant net de 9 000,00 \$ tel que prévu au budget ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER que les travaux soient effectués par la compagnie Profilco inc.;

QUE les travaux devront être exécutés sous la coordination du régisseur des travaux publics, monsieur Marcel Niquet;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense et qu'elle n'excède pas un montant net de 9 000,00 \$ ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-355-00-521 «Marquage routier», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**09-04-65**

## **13. Nettoyage des puisards, stations de pompage et du bassin à l'usine**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au nettoyage de puisards cette année puisque le dernier nettoyage a été réalisé en 2007 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder également au nettoyage des 3 stations et du bassin à l'usine comme à chaque année ;

CONSIDÉRANT que Vacuum D.L. inc. offre ses services pour les deux services ;

CONSIDÉRANT que Vacuum D.L. inc. est le fournisseur qui procède habituellement au nettoyage des 3 stations de pompage et du bassin et que le coût total de ce service ne devrait pas excéder 2 000 \$ comme montant net ;

CONSIDÉRANT que le service de nettoyage des puisards est offert à un taux horaire de 130,00 \$ de l'heure et que le montant alloué au budget 2009 est de 4 500 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

DE RETENIR les services de Vacuum D.L. inc. pour le nettoyage des puisards de la municipalité ;

DE RETENIR également les services de Vacuum D.L. pour le nettoyage des 3 stations de pompage et du bassin à l'usine ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses pour un montant net n'excédant pas 6 500 \$ ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-521 « Entretien service égout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**09-04-66**

## **14. Autorisation d'une servitude pour monsieur Frédérick Michaud**

CONSIDÉRANT que monsieur Frédérick Michaud demeurant au 238, rue Notre-Dame, possède également une terre enclavée à l'arrière de sa propriété ;

CONSIDÉRANT qu'il demande une servitude de passage à la municipalité afin de se rendre à sa terre ;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà une servitude de passage sur le chemin d'accès de l'usine d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT que le requérant est prêt à mandater un notaire et à déboursier tous les frais relatifs à cette servitude ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est en accord pour donner une servitude de passage à monsieur Frédérick Michaud mais qu'il tient à vérifier le projet notarié avant la signature officielle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER une servitude de passage à monsieur Frédérick Michaud sur le chemin d'accès de l'usine d'assainissement des eaux ;

QUE monsieur Frédérick Michaud mandate un notaire et s'engage à payer tous les frais relatifs à cette servitude ;

QU'un projet notarié soit soumis au conseil municipal avant la signature officielle;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à cette servitude de passage.

**09-04-67**

## **15. Invitation à soumissionner pour l'asphaltage des rues Nadeau et de-la-Traverse**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'asphalter les rues Nadeau et de-la-Traverse pour l'été 2009 ;

CONSIDÉRANT qu'une invitation auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs est requise pour ce genre de travaux ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande un prix à la tonne incluant le nivelage préparatoire et la signalisation ;

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal invite Danis Construction inc., Construction et pavage Maskimo Ltée et Sintra inc. à soumissionner pour lesdits travaux ;

QUE monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, détermine avec lesdits entrepreneurs les besoins en matériaux et main d'œuvre selon les longueurs et largeurs de chemins pour la réalisation de leur soumission ;

QUE le conseil municipal prendra une décision quant à la réalisation ou non desdits travaux à une séance ultérieure.

**09-04-68**

**16. Invitation à soumissionner pour l'asphaltage des rues Claude, Fernande, Savaria et le rang du Chenal-Laverdure**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'asphalter les rues Claude, Fernande, Savaria et le rang du Chenal-Laverdure pour l'été 2009 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire également demander une soumission pour les rues Beauchemin, Chapdelaine et Cournoyer ;

CONSIDÉRANT qu'une invitation auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs est requise pour ce genre de travaux ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande un prix à la tonne incluant le nivelage préparatoire et la signalisation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal invite Danis Construction inc., Construction et pavage Maskimo Ltée et Sintra inc. à soumissionner pour lesdits travaux ;

QUE monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, détermine avec lesdits entrepreneurs les besoins en matériaux et main d'œuvre selon les longueurs et largeurs de chemins pour la réalisation de leur soumission ;

QUE le conseil municipal prendra une décision quant à la réalisation ou non desdits travaux à une séance ultérieure.

**09-04-69**

**17. Les entreprises d'électricité D.A. – Mandat pour les interventions de réparation de luminaires de rues**

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Arel, entrepreneur électricien pour Les Entreprises d'électricité D.A. inc., offre ses services pour les interventions de réparation de luminaires de rues ;

CONSIDÉRANT que les prix sont sensiblement les mêmes que l'entrepreneur actuel soit, 70,00 \$ pour la première intervention et 50,00 \$ pour chacune des autres interventions pour le même appel ;

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est satisfait des interventions de l'entrepreneur actuel mais que Monsieur Daniel Arel peut intervenir plus rapidement puisqu'il dessert presque toutes les municipalités environnantes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER monsieur Daniel Arel pour les interventions de réparation de luminaires ;

D'ACHEMINER une lettre à l'entrepreneur actuel afin de l'aviser et de le remercier pour son excellent service des dernières années.

## **18. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

## **AVIS**

### **19. AFFAIRES NOUVELLES**

Le conseiller Jean-Louis Lambert, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 03-2003 concernant les nuisances.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

### **20. RAPPORT DES COMITÉS**

Messieurs les conseillers Jean-Louis Lambert, Jean Duhaime, Yves Plante, Réjean Gamelin et Yvan L'Heureux donne rapport de leur comité respectif soit, la régie des déchets, l'OMH, le comité des loisirs, la maison des jeunes et la coopérative de santé.

## **09-04-70**

### **21. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2009

<b>CH #</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
1191	Alarme 2200 inc. (Vérification - service téléphonique)	70.55
1192	Bell Canada (Téléphones édifices - Avril)	602.14
1193	Bergevin Jean-Claude (Déneigement entente Banville)	330.00
1194	Buroplus (Fournitures de bureau)	37.14
1195	Commercial Maintenance Chemical (Dégraisseur pour postes)	239.55
1196	Contro-Lectric (Entretien luminaires de rues)	341.45
1197	CRSBP Centre-du-Québec (Cotisation 2009 & balance postale)	10 351.03
1198	Commission de la Santé et de la sécurité (Cotisation 2009)	6 204.52
1199	Entreprises Pierreville ltée (Location machinerie)	1 348.86
1200	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport - poste)	74.16
1201	Fonds de l'information foncière (Droits de mutations - Mars)	54.00



## Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

1202	Hydro-Québec (Éclairage public - Mars)	809.79
1203	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées - Mars)	223.49
1204	Lachapelle Ghislaine (Frais déplacement - Formations )	71.47
1205	Latraverse Hélène (Frais déplacement-Formation)	54.60
1206	Niquet Marcel (Déplacement local - Mars)	500.00
1207	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	133.51
1208	Pétrole Hubert Guoin & Fils (Chauffage bureau municipal)	308.30
1209	Régie Incendie Pierreville - St-François-du-Lac (Léo Lépine)	490.28
1210	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau -Février et Mars )	26 442.13
1211	Sayer Richard (Entretien ménager - Mars )	297.00
1212	Soudure Yvon Girard inc. (Service - Dégel entrée d'eau )	203.18
1213	SQAE (Dette cap & int. - Paroisse et Village)	7 685.89
1214	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	180.00
1215	Vitrierie H.G. Coté Ltée (Réparation porte centre communautaire)	428.93
1216	Centre d'action Bénévole (Aide financière 2009 )	335.00
1217	Comité des Loisirs (2e vers./4 - Subvention 2009)	5 000.00
1218	Maison des jeunes (Subvention 2e versement - Avril)	1 250.00
1219	Dufault Gérard (Déneigement édifices - Avril)	888.33
1220	Piché Paul (Salaire inspection chiens et cellulaire-Avril 2009)	145.00
1221	Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Quote-part - Avril)	12 291.50
1222	Yvon et Alex Michon enr.(Réparation/peinture fissure ctr comm.)	35.00
1223	Pitney Bowes (Location compteur postal - 1 mai au 31 juil. 2009)	521.55
1224	Société Canadienne des Postes (Publication - Bulletin avril 2009 )	102.09
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>78 050.44</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

#### CH # FOURNISSEURS

1171	Comité des résidants Foyer Lucien Shooner (Bercethon 2009)	25.00
1172	Centre d'action bénévole du Lac-Saint-Pierre (Contribution 2009)	100.00
1173	Coop.solidarité de Santé Shooner -Jauvin (Contribution 2009)	21 679.49
1174	COGESAF (Adhésion 2009)	50.00
1175	Bell Canada (Téléphones édifices - Mars)	597.78
1176	Huissiers de justice Steve Pinard (Honoraires professionnels)	72.52
1177	Hydro-Québec (400 Notre-Dame, Poste Gauthier - Mars)	3 030.06
1178-	Petite caisse (Eau, Fondation Bécancour,poste,	0.00
1179	produits nettoyage,fournitures,Soutien informatique)	272.31
1180	Fonds des registres (Frais commissaires assermentation)	52.00
1181	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mars 2009)	54.69
1182	Pitney Bowes (Fourniture compteur postal)	39.51
1183	Ikon Office Solutions Bail (Location photocopieur - Mars)	245.77
1184	Banque Montréal (Int. règl.# 13-93-127-79 Aqu.Ile St-Jean+Ens.)	1 409.65
1185	Financière Banque Nationale (Int. prêt règl.# 06-04 G-T-Forcier)	7 141.53
1186	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Mars 2009)	1 056.40

# Procès-verbal du Conseil de la municipalité de Saint-François-du-Lac

1187	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mars 2009)	1 645.45
1188	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Mars 2009)	3 645.49
1189	Delta Palan international Ltée (Palan Électrique)	2 195.42
1190	CPU Service inc. (Installation Équipements- Bibliothèque )	270.90

**TOTAL DES CHÈQUES** **43 583.97**

## **DÉBOURSÉS MARS 2009**

Salaires Mars 2009 8 995.91

**TOTAL DES DÉBOURSÉS** **8 995.91**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2009;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2009 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

## **22. Période de questions**

- Aire de repos
- Pancarte des heures du Vélo sur la rivière
- Demande de soumission – Entrepreneur de la région
- Explication du point numéro 7 concernant le quai
- Explication des chèques 1178-1179 concernant la petite caisse

## **23. Conclusion**

**09-04-71**

## **24. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par le conseiller Yves Plante  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h40.

---

*Georgette Critchley*  
Mairesse

---

*Peggy Péloquin*  
Secrétaire-trésorière